

« Juste un petit bouquet »



« Juste un petit bouquet » innove cette année et crée au rythme des saisons, des fêtes et des temps forts.

Le thème est à l'honneur.

C'est ainsi que pour Noël, l'incontournable centre de table est au rendez-vous.

viennent ornés les bouquets.

Pour Pâques les éternels œufs, les nids et les plumes



Le printemps, quant à lui, laisse place au romantisme avec ses bouquets ronds habillés de dentelle, de bois et de fruits. Les couleurs rouges, jaunes de l'automne se mêlent aux raisins des vendanges.

Pour la Sainte Catherine, le chapeau est mis à l'honneur et se coiffe de fleurs multicolores.



D'autres thèmes peuvent animer les séances qui ont lieu le jeudi tous les quinze jours : la rentrée des classes avec les ardoises, les vieilles lunettes, les craies ou encore la couture avec les vieux ciseaux, les boutons, les aiguilles.

Ici, les idées ne manquent pas et nous nous retrouvons avec tous nos



artifices, nos ustensiles, nos supports chinés dans nos vieilles armoires, greniers, pour créer et échanger nos savoir-faire et partager des moments conviviaux.

A chaque fin de séance, un bouquet est remis à la commune que nous tenons tout particulièrement à remercier pour son soutien.



« Juste un petit bouquet »
Nathalie BARC

Le mot du Conseiller Général



Parmi les compétences exercées par le Conseil général, les plus importantes concernent le domaine social et les services aux personnes. Elles sont principalement relatives à l'attribution des trois allocations de solidarité : l'APA (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et le RSA (Revenu de Solidarité Active).

L'APA peut être attribuée à toute personne de plus de 60 ans, quels que soient ses revenus, si elle justifie d'une perte d'autonomie. Elle n'est pas imposable et n'est pas récupérable sur la succession. Elle permet d'aider au financement des aides directes à la personne : lever, habillement, toilette... Les dossiers sont disponibles en mairie, au CLIC, dans les établissements ou au Conseil général. Le montant varie de 562,57 à 1 312,67 euros, selon le niveau de dépendance. A domicile, une participation progressive est demandée au bénéficiaire, selon ses ressources. En établissement, toutes les personnes s'acquittent d'une participation quels que soient leurs revenus et leur dépendance. En 2014, en Deux-Sèvres, 3 982 personnes bénéficient de l'APA à domicile pour un montant de 17 680 000 euros, et 4 186 en établissements pour 21 433 000 euros.

La PCH est attribuée aux personnes reconnues en situation de handicap par la Commission des droits et de l'autonomie ayant des difficultés absolues ou graves pour réaliser une ou deux activités essentielles : mobilité, entretien personnel, communication, capacité à se repérer et à protéger ses intérêts. L'instruction des dossiers est faite par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La prestation est versée par le Conseil général, sous conditions de ressources et de résidence. Elle est suspendue ou interrompue si les conditions ne sont plus réunies. En 2014, 966 personnes ont bénéficié de la PCH pour un montant de 8 600 000 euros.

Le RSA a été mis en place conjointement par l'Etat et les départements en juillet 2009, pour simplifier le système des prestations, pour encourager l'activité professionnelle et lutter contre l'exclusion. L'allocation varie en fonction des ressources, de la composition familiale et des conditions de logement. Le RSA socle est versé aux personnes qui n'ont aucun revenu d'activité. Le RSA activité est versé en complément et en fonction des revenus déclarés.

Les bénéficiaires sont soumis au principe des « droits et devoirs ». Le contrat d'insertion ou le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) sont des contrats d'engagements réciproques. En cas de non-respect des objectifs ou de non renouvellement du contrat, l'allocation est suspendue. La crise économique a entraîné une augmentation du nombre d'allocataires. Plus de 4% de la population départementale est concernée (747 foyers sur le mellois en mars 2014).

AMS (Antenne Médico-Sociale) : 4, rue de la Béronne à Melle 05 49 27 02 28

Jean Claude MAZIN

Jc.mazin@cg79.fr 06 78 12 23 44

Informations du Pays Mellois

Décembre 2014

Le Pays Mellois Syndicat Mixte

Le Pays Mellois est constitué depuis 1976 en Syndicat Mixte. Il est composé des représentants des 4 Communautés de Communes et du Conseil Général. Le Pays est un espace de concertation et de mutualisation. Il a pour rôle d'initier et de fédérer des projets, des services et des équipements communs.

• Achetez vos billets de trains et de bus à Melle !

Né en 1994 d'une volonté des élus et d'une implication des partenaires (SNCF, ...) le Point Transport du Pays Mellois est un service de proximité depuis maintenant 20 ans.

Le sourire et les conseils des agents vous permettront, en toute convivialité, de trouver le billet de trains ou de bus qu'il vous faut. N'hésitez pas!



Le Point transport est ouvert :
le lundi de 13h30 à 17h30,
du mardi au vendredi de 10h à 12h
et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 10h à 12h.

contact : c.doucet@paysmellois.org

Le bureau est situé 2 place Aristide Briand à Melle en face La Médiathèque.

• Le Pays Mellois accompagne les entreprises

Plusieurs dispositifs d'aide permettent d'accompagner financièrement les entreprises dans leur création, reprise, développement ou modernisation.

• Le dispositif CoRDEE TPE finance à hauteur de 20 % des investissements (travaux et achats de matériel) réalisés par les très petites entreprises qui proposent un service de proximité. L'aide va de 1 000 € à 12 500 €.

• Pays Mellois Initiative permet de contracter un prêt d'honneur à taux zéro, (8 000 € maximum), dans l'année de leur reprise ou dans les trois ans de leur création.

• La Bourse Régionale Désir d'Entreprendre (BRDE) est un outil régional qui soutient la création d'entreprises grâce à une aide financière forfaitaire de 1000 € à 10 000 €.

Contact : p.sudre@paysmellois.org




Pays Mellois
Syndicat Mixte

La maison du Pays Mellois,
2 place Bujault 79500 Melle
05 49 27 09 62

Le Syndicat Mixte peut :

- Élaborer et mettre en œuvre des projets, des programmes d'actions sur l'ensemble du territoire.
- Négocier et animer des dispositifs de financements (Europe, Région,...).
- Accompagner et conseiller les porteurs de projets...
- Coordonner les acteurs du territoire et mutualiser des outils pour une meilleure efficacité des projets.



carte du Pays Mellois

• Le Pays Mellois établit son SCOT

Depuis mars 2014, un groupement de bureaux d'études travaille à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Mellois. Cette étude définira les orientations et les objectifs d'aménagement dans les communes à partir de 2017.

contact :
a.cheminade@paysmellois.org



• Le Pays Mellois, Pays d'Art et d'Histoire.

Chaque année, le Pays d'Art et d'Histoire propose de nombreux rendez-vous pour permettre aux habitants et aux touristes de découvrir les richesses du territoire : visites, conférences, contes, balades commentées...

En 2014, il s'est associé à de nombreux partenaires pour rendre hommage aux poilus de la Grande guerre et a offert de belles rencontres riches en émotion.

Le Pays d'Art et d'Histoire propose des animations scolaires. Renseignez-vous!
contact : n.gaillard@paysmellois.org



• Le Pays Mellois soutient les associations

La région Poitou-Charentes, avec le CRDD, peut aider les associations culturelles à monter des manifestations pour des projets sollicitant plus de 1000€ de subventions.

contact : d.monnet@paysmellois.org

CARTE D'IDENTITÉ DU SCOT DU PAYS MELLOIS



Chiffres clés

- 47 902*
Habitants
- 85
Communes
- 4
Communautés
de communes

NOM	SCoT du Pays Mellois
STRUCTURE PORTEUSE	Syndicat Mixte du Pays Mellois
VOCATION	Document d'urbanisme encadré par le Code de l'Urbanisme Définir sur une période de 15 ans, une organisation harmonieuse du territoire <ul style="list-style-type: none"> • Définir les objectifs d'aménagement en matière d'habitat et de mixité sociale, de déplacements, d'équipements commerciaux et de développement économique. • Déterminer les espaces naturels et agricoles à préserver.
PORTÉE JURIDIQUE	Les documents d'urbanisme qui réglementent l'aménagement des communes devront être compatibles avec le SCoT (Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, opérations d'aménagement, etc.)

* population municipale INSEE 2010

LE MOT DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MELLOIS

Cher(e)s habitant(e)s du Pays Mellois,

Le Pays Mellois s'est engagé depuis quelques mois dans l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Ce grand projet est une véritable opportunité pour nous interroger sur les enjeux actuels et futurs du territoire.

Le Pays Mellois est vaste et riche de ses différences. Néanmoins il est nécessaire d'œuvrer à son développement équilibré.

L'accès aux services, le dynamisme économique, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, la mobilité, le maintien d'un cadre de vie agréable, sont autant de défis à relever dans les décennies à venir pour que notre territoire garde son caractère rural et attractif.

Cette lettre vous présente l'avancée de ce projet, sur lequel vous êtes invité(e)s à vous exprimer grâce aux différentes réunions publiques.

Jean-Claude Mazin



Les questions d'habitat, de développement économique, de cadre de vie, d'environnement, de préservation du patrimoine et du paysage vous intéressent !

Venez participer aux réunions publiques organisées les :

→ Jeudi 22 janvier à 18h30 à la salle du foyer rural de Lezay

→ Vendredi 23 janvier à 20h à la salle temps libre à Brioux-sur-Boutonne

COMPRENDRE NOTRE TERRITOIRE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

Contacts et renseignements :
Tel : 05 49 27 09 62
Web : www.paysmellois.org/scot

C'est quoi un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui couvre un territoire précis. Il donne les orientations et les objectifs généraux de l'aménagement, que les communes concernées traduisent de manière plus opérationnelle dans leurs plans locaux d'urbanisme et les grands projets d'aménagement. Il s'élabore en plusieurs étapes, sur plusieurs années et mobilise toutes les forces vives du territoire : élus, acteurs du territoire, institutions, habitants.



Les étapes d'élaboration du SCoT

2014

Scruter le territoire

Le diagnostic

Dresser un état des lieux du territoire, du point de vue démographique, économique, environnemental...

2015

Choisir un cap

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire à suivre pour les 15-20 prochaines années.

2016

Se fixer des règles

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Déterminer les règles communes à appliquer au niveau des aménagements futurs dans le Pays Mellois.

2017

Valider le projet

L'enquête publique et l'approbation

Valider définitivement le projet avant son entrée en vigueur.

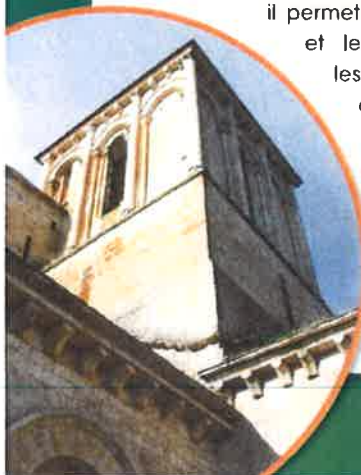
Où en est-on ?

Les élus des quatre communautés de communes du Pays Mellois travaillent au sein d'un comité de pilotage du SCoT depuis juin 2013. Son élaboration a réellement débuté fin mars 2014 avec le recrutement d'un groupement de bureaux d'études et le démarrage du diagnostic.

Ce diagnostic a été élaboré en collaboration avec de nombreux partenaires. Il constitue une phase essentielle dans l'élaboration du SCoT car

il permet de faire émerger les forces et les faiblesses du territoire : les richesses à préserver, les contraintes à surmonter, les opportunités à saisir...

Aujourd'hui, il est important que ce diagnostic soit partagé avec les acteurs locaux avant de passer à l'étape suivante : un projet pour le territoire.

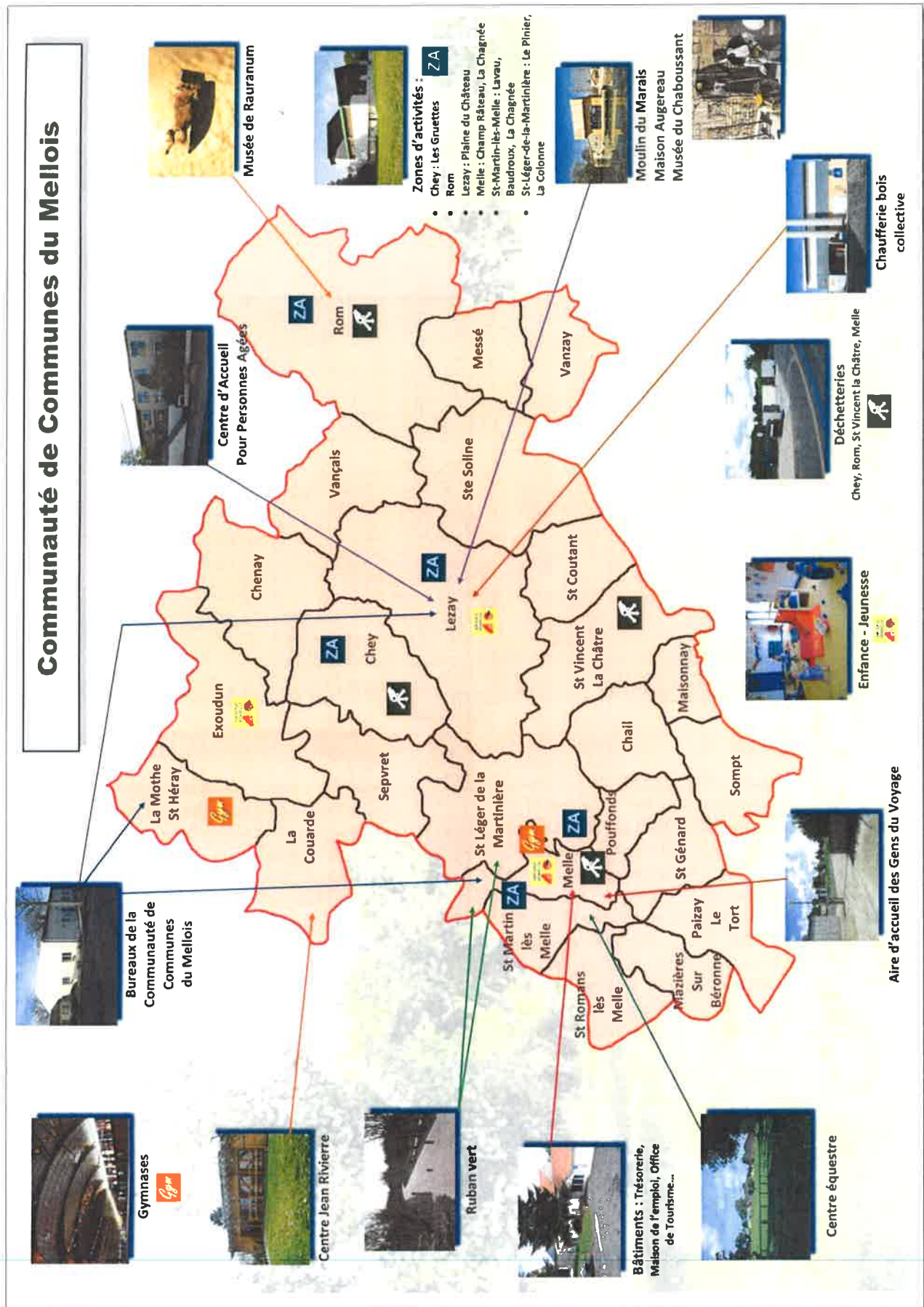


Quelques constats issus du diagnostic

- Habitat rural dispersé générant des déplacements et des besoins de mobilité
- Disparités socio-économiques sur le territoire
- Activité agricole de production, occupant l'essentiel de l'espace et en forte mutation
- Activité économique portée par les secteurs des services et du bâtiment
- Perte d'attractivité de certains centres-bourgs
- Patrimoine écologique riche, grâce à la diversité des habitats pour les espèces naturelles
- Influence de l'agglomération niortaise
- Territoire multipolaire grâce au maillage des bourgs principaux et à la desserte routière
- Problématiques liées à l'eau : qualité, quantité, usages

Ces différents constats et les enjeux qui en découlent seront présentés en détail lors de deux réunions publiques.

La fusion des Communautés de Communes



Les commissions de la Communauté de communes du Mellois
(et leurs référents) :

Administration

Ressources humaines - Finances

Bertrand DEVINEAU et Christian MAIREAU

Développement économique

Gestion du patrimoine

Jacques PINEAU et Gilles PICHON

Environnement déchets

Urbanisme

Jacques TRICHET et Philippe CACLIN

Communication - Tourisme - Culture et Patrimoine

Maryline AURIAUX et Alain DELAGE

**Service à la personne, aux familles
et compétence scolaire**

Jean-Claude MAZIN, Christophe LABROUSSE et Patrick CHARPENTIER

Enfance - Jeunesse - Famille

Patrick CHARPENTIER

Préparation à la compétence scolaire

Coordination des APS

Christophe LABROUSSE

Personnes âgées

Jean-Claude MAZIN

Le CIAS du Mellois

Le CIAS du Lezayen devient CIAS du Mellois à partir du 1^{er} Janvier 2015.

La nouvelle communauté de communes créée au 1^{er} Janvier 2014 par la fusion des communautés de communes du canton de Melle, du Lezayen et des communes de La Mothe St Heray, La Couarde et Exoudun avait deux ans pour finaliser l'harmonisation des compétences notamment en matière de gestion des prestations sociales et médico-sociales.

Par délibération du 22 Septembre 2014, la Communauté de Communes du Mellois, sous la présidence de Mr Bertrand DEVINEAU, a décidé d'étendre les compétences du CIAS du Lezayen à l'ensemble du territoire couvert par le communauté et ainsi lui confier la gestion des établissements et services suivants :

- **EHPAD Fondation Dussouil de Lezay** (113 places dont 34 lits en Unités pour Dépendants Psychiques ; 6 places d'accueil de jour « Le Temps des Cerises »).
Notre EHPAD accueille prioritairement les personnes âgées dépendantes du territoire de la Communauté de Communes.
- **Le Village Retraite de Lezay** : 55 logements de Type 1 bis ou 2 permettant d'accueillir des personnes âgées et/ou handicapées : des travaux d'adaptation des logements sont actuellement en cours pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.
- **Le Foyer Logement « La Garenne » de Melle** : 57 appartements entièrement rénovés avec tous les services (restauration, surveillance de nuit, lingerie, animation, etc.) pour garantir un accueil de qualité.
- **Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD)** avec les services suivants :
 - o Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD) avec ses deux antennes à Lezay et à Melle. Ce service vous permet d'avoir une première aide à domicile pour vos besoins quotidiens : aide à la toilette, au ménage, aux courses, préparation des repas, etc. A partir du 1^{er} janvier 2015, nos aides à domicile pourront intervenir sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.
Ce service peut être financé dans le cadre de l'APA, des accords des caisses de retraite ou d'accords de vos mutuelles.
Ce service ouvre droit à une réduction fiscale.
 - o Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : Votre état de santé nécessite une aide plus technique, notre SSIAD répondra à votre demande. Notre équipe d'aides-soignantes, toutes diplômées, peut intervenir à votre domicile sur prescription médicale de votre médecin traitant. Cette prestation est entièrement prise en charge par la Sécurité Sociale. Pour ce service, nous intervenons sur les cantons de Melle, Lezay, La Mothe Saint Heray et Sauzé-Vaussais.
- **Le portage de repas** : ce service existait déjà sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes selon 3 systèmes de fonctionnement différents. Une étude actuellement en cours nous permettra d'apporter une harmonisation dans le courant de l'année 2015.